

19 FÉVRIER 2008

Retour à domicile sécurisé®: un nouveau service d'accompagnement à la sortie de l'hôpital

PARIS, 19 février (APM Santé) - Le Retour à domicile sécurisé® est un nouveau service d'aide à la personne proposé à la sortie d'une hospitalisation. Créé par H2AD, Europ Assistance et le centre de l'hospitalisation privée de la Loire (CHPL), établissement pilote de cette nouvelle initiative, il offre un accompagnement médical en permettant aux patients de regagner leur logement en toute sécurité après avoir séjourné dans un établissement de soins. Il a fait l'objet d'une présentation à la presse mardi à Paris.

Pour Paul Verdiel, président de H2AD (société opérationnelle depuis un an et demi environ), "sécuriser le retour à domicile est une tendance mondiale, en raison de la diminution des durées d'hospitalisation, conséquence de la mise en place de la T2A dans les établissements de soins et de l'augmentation de la spécialisation des plateaux techniques. Certains patients se trouvent donc davantage en situation de fragilité à la sortie de l'hôpital".

Le service de Retour à domicile sécurisé® est un dispositif initié au cours de l'hospitalisation. Un bureau d'accueil dédié à l'offre de ce service est mis en place dans l'établissement de soins. Celui qui a été créé au sein du CHPL se distingue par son aspect accueillant et convivial.

"Dans cet espace conseil, une infirmière coordinatrice, qui est en liaison constante avec les professionnels de santé de l'établissement, organise avec les patients et leurs proches, les divers aspects du retour à domicile: recours à des soignants libéraux, aide à la toilette, aide-ménagère, aménagement du logement...", décrit Paul Verdiel.

Le patient intéressé par ce service reçoit une carte personnalisée gratuite "Ma santé chez moi" grâce à laquelle il pourra, de retour au domicile, joindre 24h/24 la plateforme d'assistance téléphonique de H2AD pendant 45 jours.

Les équipes composées de permanenciers et médecins régulateurs et de techniciens ingénieurs appuient leurs décisions sur la consultation du dossier patient baptisé "Dossier patient participatif" ou D2P. Il s'agit d'un cahier de transmission médicalisé et informatisé qui contient les données relatives à l'état de santé du patient, l'ensemble des informations médicales et administratives relevant du séjour en établissement de soins. Un livre d'accueil ainsi qu'un guide comprenant des fiches pratiques sont également remis à l'intéressé, précise le président d'H2AD.

Une réponse adaptée est ainsi dispensée depuis la plateforme: conseils, aide à l'organisation des actes médicaux... En cas de retour indispensable à l'hôpital, celui-ci est mis en oeuvre avec l'aide d'Europ Assistance (sauf en cas de retour urgent pour lequel le SAMU intervient). "Le taux de retour à l'hôpital se situe entre 3 et 5%", précise Paul Verdiel.

Selon lui, le Retour à domicile sécurisé® favorise ainsi la baisse des coûts extra-médicaux de gestion des patients et permet une augmentation d'activité au sein d'un établissement par une rotation améliorée de l'occupation des lits. "En outre, souligne-t-il, le fait de diminuer la durée d'un séjour hospitalier limite trois types de risque: le risque de thrombo-embolie lié à l'alitement et au fait que les patients déambulent moins à l'hôpital que chez eux; le risque nosocomial et celui pour les personnes âgées du 'syndrome de glissement', qui se traduit par une perte accélérée d'autonomie à chaque journée supplémentaire d'hospitalisation".

"Ce nouveau service est appelé à se développer dans les centres de soins privés comme publics, une seconde expérimentation devant prochainement débiter en région parisienne dans un établissement public. La finalité est d'assurer un maillage territorial dans les 5 ans à venir", répond-il à une interrogation de l'APM.

Cinq à six sorties par jour (avec des pointes à 12) ont été gérées par ce service au sein du CHPL durant les trois premiers mois de son fonctionnement, "l'objectif à six mois étant d'assurer environ dix sorties quotidiennes en moyenne", informe le président d'H2AD. Ce service, ajoute-t-il, est financé par l'établissement, grâce aux économies réalisées sur la diminution de la durée du séjour hospitalier. Le montage financier du Retour à domicile sécurisé® est prévu pour 45 jours, date de limite de validité de la carte "Ma santé chez moi".

ANTICIPER LE RETOUR A DOMICILE

Pour Jean-Loup Drousset, directeur du Centre de l'hospitalisation privée de la Loire, l'objectif à terme de ce type de service est de pouvoir "anticiper les retours à domicile". "Dans un établissement de court séjour comme c'est le cas pour le CHPL, toute hospitalisation de plus de 15 jours pose problème en termes de gains médico-économiques, ce qui est résolu en partie grâce à la mise en place du Retour à domicile sécurisé®".

"En outre, poursuit-il, ce service permet de pallier les problèmes de proximité des soins liés aux regroupements par les ARH des établissements hospitaliers français".

Le CHPL est issu du regroupement de trois cliniques stéphanoises et représente la plus grande structure privée de la région Rhône-Alpes. Il a ouvert ses portes en 2005 et comprend 285 lits et places. Il regroupe des activités médicales, chirurgicales et obstétricales, de réanimation (soins intensifs), ainsi qu'une activité néonatale et d'urgence (environ 15.000 passages par an, dont 20% d'hospitalisations)./ajr